

**MINISTERE DES MINES  
ET DU PETROLE**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

---

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

-----

**POLITIQUE NATIONALE DE  
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR  
MINIER ET PETROLIER**

## SOMMAIRE

-----

INTRODUCTION .....	4
I. CONTEXTE .....	5
II. JUSTIFICATION.....	12
III. ORIENTATIONS .....	14
IV– OBJECTIFS.....	15
V. STRATEGIES.....	15
VI. ACTIONS A REALISER.....	16
VII. MOYENS DE MISE EN OEUVRE.....	20
VIII. SUIVI-EVALUATION.....	20

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION

-=-=-=-=-

AOF	Afrique Occidentale Française
AUREP	Autorité pour la Promotion de la Recherche Pétrolière
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BRGM	Bureau de Recherche Géologique et minière
BSTP	Bourse de Sous-Traitance et du Partenariat
CMM	Chambre des Mines du Mali
DNGM	Direction Nationale de la Géologie et des Mines
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale (Japan International Cooperation Agency)
PATSM	Projet d'Assistance technique au Secteur Minier
PDRM	Programme de Développement des Ressources Minérales
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PDSEC	Programme de Développement Economique et Social
PPP	Partenariat Public Privé
PDSM	Programme de Développement du Secteur Minier
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SIG	Système d'Information Géographique
SONAREM	Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Minière
SONATRACH	Société Nationale Algérienne des Hydrocarbures
VMA	Vision du régime Minier Africain

## INTRODUCTION

Le secteur minier occupe depuis plus d'un quart de siècle une place importante dans l'économie malienne. Avec la compétition internationale et l'émergence de nouveaux pays dans le secteur minier, l'exploitation minière malienne se trouve désormais en compétition directe avec des Etats qui, souvent, par leur position géographique, peuvent être beaucoup plus compétitifs et offrir plus d'attractivité pour les investisseurs.

Sur le plan international, le secteur minier a fortement évolué depuis 20 ans. De nouvelles questions ont émergé telles que l'environnement ou la juste répartition des revenus issus de l'exploitation minière. Ces évolutions ont donné naissance à des engagements à l'échelle continentale et régionale auxquels le Mali a souscrit et qu'il se doit d'intégrer dans sa politique. La déclaration de politique minière mise en œuvre jusqu'ici au Mali et dont la conception date de 1998 est axée essentiellement sur le souci d'attirer les investisseurs internationaux, la maximisation de la rente minière et la volonté d'augmenter la contribution du secteur au PIB.

Bien que de nouvelles stratégies et politiques aient été adoptées depuis, elles ne se sont pas traduites dans les faits, à l'exception des réformes successives du code minier qui ne sont pas toujours et nécessairement les reflets des politiques minières en vigueur.

Autant de constats qui ont conduit le Gouvernement de la République du Mali à s'orienter vers une nouvelle vision selon laquelle l'activité minière s'inscrira désormais dans un projet de développement durable sur le plan social, économique et environnemental pour l'ensemble du territoire malien avec un accent particulier pour les communautés et régions abritant les sites d'exploitation. Elle ne sera plus considérée comme une activité à part entière déconnectée du reste de l'activité économique nationale.

Il s'est par conséquent avéré nécessaire de doter le Mali d'une politique et une stratégie de développement des secteurs minier et pétrolier qui seront institutionnalisées **à travers une Loi de Programmation décennale de développement industriel du secteur minier (2018-2028)** définissant très clairement les responsabilités de tous les acteurs intervenant dans le secteur.

Tel est l'objet du présent document, qui devra s'appuyer sur l'existant tant en termes des leçons à tirer des politiques et expériences antérieures qu'en ceux des nombreux rapports, analyse et études réalisées sur le sujet. Les plus-values de ce document de politique viendront de la prise en compte des trois (3) caractéristiques suivantes :

1. la pertinence des propositions par rapport à l'atteinte effective de la Vision ;
2. la cohérence de chacune des propositions par rapport à l'ensemble (en raison des importants liens de cause à effet entre les différents défis à relever) ;
3. la faisabilité de chaque proposition : aller au-delà des désirs et intentions pour proposer un schéma dont la mise en œuvre est effectivement possible compte tenu des réalités et éventuelles contraintes.

## **I. CONTEXTE**

S'étendant sur une superficie de 1.241.238 km<sup>2</sup>, le Mali est un pays continental de l'Afrique de l'ouest, avec un millier de kilomètres le séparant du port maritime le plus proche. Il a une population d'environ 18,876 millions d'habitants en 2017<sup>1</sup>, avec un taux de croissance annuel de 2,84 %.

Le Mali présente une économie essentiellement rurale avec près de 70% de sa population vivant de l'agriculture. La filière coton, après avoir dominé l'activité économique pendant plus d'une décennie, a enregistré des signes de relative récession malgré les mesures de restructuration mises en œuvre.

Cependant, depuis plus de quinze années maintenant, le secteur minier a connu un essor considérable au point de devenir depuis, le premier produit d'exportation du pays.

Conscient de l'opportunité que représente le secteur minier dans le processus de développement du Mali, les gouvernements successifs du Mali ont toujours assigné au secteur minier l'objectif de contribuer à l'accroissement substantiel du Produit Intérieur Brut dont la stratégie de Développement doit viser aussi et surtout l'amélioration significative et durable des conditions de vie des populations maliennes en générale, en commençant par les populations directement affectées par l'activité minière à travers les différentes déclaration de politique minière dont la dernière remonte en 1998 .

Cela reposait sur le postulat que le sous-sol malien renferme des réserves prouvées de minerais tels que le fer, le manganèse, le phosphate, la bauxite, l'uranium, etc. encore pas ou très peu exploités. (Cf tableau ci-dessous).

### Synthèse du potentiel minier et pétrolier

<b>Substances</b>	<b>Unités</b>	<b>Potentiels</b>	<b>Zones</b>
Or <sup>2</sup>	Tonnes	7000	Régions Kayes, Sikasso et Koulikoro
Schistes bitumineux <sup>3</sup>	Tonnes	10 milliards	Agamor
Fer	Tonnes	2 milliards	Kita, Naréna
Bauxite	Tonnes	1,2 milliard	Kayes, et Ouest de Bamako
Marbre	Tonnes	60 millions	Bafoulabé
Sel gemme	Tonnes	53 millions	Taoudéni
Calcaire	Tonnes	40 millions	Bafoulabé, Hombori
Phosphates	Tonnes	20 millions	Tilemsi
Manganèse	Tonnes	10 millions	Ansongo
Plomb-zinc	Tonnes	1,7 million	Tessalit, Tamanrasset
Gypse	Tonnes	405 000	Kadiolo
Uranium d'U3O6	Tonnes	5 000	Adrar des Iforas, Faléa

<sup>1</sup> Source : RGPH 2009

<sup>2</sup> Source Rapport d'activités 2016 de la DNGM

<sup>3</sup> Source d'hydrocarbures

Uranium d'U3O2 à 0,085 %	Tonnes	200	
Lignite		Le volume n'est pas encore cubé.	Bandiagara, Tirely
Diamant	Carat	2 359 331	Kenieba, Yanfolila, Kangaba

Source : Document de cadrage ITIE 2012

L'or est actuellement le premier produit d'exportation du pays en valeur et constitue un des plus grands contributeurs à la croissance économique. Les ressources générées par le secteur se chiffrent en effet entre 250 à 300 milliards FCFA par an. Le Mali en est en 2015, le 3<sup>ème</sup> producteur africain derrière l'Afrique du Sud et le Ghana.

Le pays tire près de 6% de son PIB de l'industrie aurifère qui génère 65 à 70% des recettes d'exportation et 21 à 28% des recettes fiscales. Cependant, ce secteur reste exposé aujourd'hui au risque des conséquences de la monoculture de l'or, d'où la nécessité de diversifier la production minière par la mise en valeur des autres ressources minières et d'intensifier la recherche pétrolière.

En ce qui concerne, le pétrole, les résultats obtenus suite aux travaux récents sont très encourageants et pourraient rapidement confirmer le potentiel pétrolier des zones de travaux. L'industrie quant à elle n'occupe que 3% de la population active, ce qui reflète bien l'atrophie de ce secteur économique.

Compte tenu de la faible capacité d'absorption en main d'œuvre des secteurs publics et privés, la population évolue en grande majorité dans le secteur informel qui joue un rôle essentiel en matière d'emplois et de revenus pour la population. A cause de certains impacts néfastes des activités informelles sur les entreprises structurées notamment la concurrence déloyale, plus de la moitié des entreprises créées disparaissent avant d'atteindre cinq (5) ans d'existence.

Traditionnellement, le Mali présente l'image d'un pays ouvert avec un environnement réglementaire, législatif et institutionnel de plus en plus allégé, et économiquement engagé dans la voie de l'intégration sous régionale. Il est largement ouvert à l'investissement privé et partage ses frontières sur une longueur d'environ 7.000 kms avec sept (7) autres pays. Cette position géographique en fait un carrefour naturel d'échanges Au Mali, les traces de l'activité minière sont très anciennes et remontent au XIII<sup>ème</sup> siècle (puits d'orpaillage et de sel, forges anciennes, pierres taillées, etc.). Cette vocation minière pluriséculaire a été éloquemment illustrée par le voyage à la Mecque en 1324 du souverain mandingue, Kankou Moussa avec plus de dix (10) tonnes d'or.

### **I.1. Rappel historique**

L'activité minière a été pratiquée au Mali depuis des siècles et les premiers travaux formels de recherche géologique et minière datent de la période coloniale. Ainsi chaque grosse mission militaire était accompagnée d'un géologue. Par ailleurs, certains officiers des troupes coloniales sont à l'origine de bien des renseignements utilisés plus tard par des géologues professionnels. La carte de l'AOF à 1/5.000.000<sup>ème</sup> publiée en 1911 à l'issue de différents travaux en est une illustration.

Après la première guerre mondiale, les études se poursuivent dans l'Est du pays, aboutissant à des cartes géologiques des régions de Bandiagara, Gondo, Hombori en 1933, à une note sur « les séries anciennes de la Boucle du Niger » entre 1942 et 1945 ainsi qu'à l'esquisse d'une partie de la géologie du bassin de Taoudéni et de la bordure ouest de l'Adrar des Iforas. Ces idées constitueront des hypothèses de travail communément utilisées par des géologues d'A.O.F. entre 1946 et 1955<sup>4</sup>.

La création du service géologique de l'A.O.F. en 1930 a par ailleurs permis l'établissement de différentes cartes géologiques au 1/500.000<sup>ème</sup> ainsi que la découverte des indices d'or de Kalana et de Médinandi, celle des gisements de Cuivre et de Zinc dans l'Adrar des Iforas, du Manganèse à Ansongo et quelques pipes de kimberlites dans le secteur de Kéniéba. Enfin, en 1959 une dernière carte d'ensemble sur l'A.O.F. sera établie à l'échelle 1/2.000.000<sup>ème</sup>. On peut donc constater que toutes les cartes géologiques du Mali notamment les anomalies les plus importantes encore en cours aujourd'hui, sont issues de cette période.

A partir de l'indépendance en 1960, il sera créé un Bureau Malien Minier en 1962 qui deviendra plus tard la SONAREM (Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Minière) en 1963. La SONAREM de 1963 à 1969, fut l'unique organisme public de recherche minière et pétrolière au Mali. Les travaux de la SONAREM ont abouti à de nombreuses découvertes tels que, entre autres, les phosphates de Bourem, l'or de Médinandi et de Kalana, les calcaires de Diamou, le fer de Balé etc.

A partir de 1969, la situation évoluera à la suite d'une réorganisation des structures de la recherche minière et pétrolière avec la création de la DNGM (Direction Nationale de la Géologie et des Mines). La DNGM devint l'organisme officiel chargé de promouvoir la recherche, l'exploitation et la transformation des ressources du sous-sol et, l'activité de la SONAREM fut presque exclusivement orientée vers la recherche de l'or<sup>5</sup>.

Le Mali a par ailleurs bénéficié au cours de cette période de nombreuses assistances bilatérales et multilatérales dont la première fut celle de l'Union Soviétique.

Il fallut attendre les années 1970, après le premier coup d'état militaire de 1968 pour voir le secteur minier cité dans les plans de développement du Mali et la définition d'une législation minière plus incitative, plus libérale et ouverte à l'investissement privé avec l'adoption de l'Ordonnance N°30/CMLN du 23 mai 1969<sup>6</sup> portant Organisation de la Recherche, de l'Exploitation et le transport par canalisation des Hydrocarbures et l'ouverture du secteur à l'investissement privé direct.

A partir de 1974 on assiste à la diversification des partenaires à la fois bilatéraux et multilatéraux. Ainsi, le Mali a connu depuis son indépendance quatre (4) codes miniers non pétroliers :

- le premier datant de 1963 était basé essentiellement sur les sociétés et entreprises d'Etat ;
- le second, promulgué en 1970 a consacré l'entrée du pays dans l'économie libérale ;

---

<sup>4</sup>Situation de la Recherche Minière et pétrolière au Mali, 8 juin 1984, Mr Hilarion Traoré, DGA de la géologie et des Mines

<sup>5</sup>Situation de la Recherche Minière et pétrolière au Mali, 8 juin 1984, Mr Hilarion Traoré, DGA de la géologie et des Mines ;

Situation de la Recherche Minière et Pétrolière au Mali, 1990, DNGM

<sup>6</sup> Amendé par l'Ordonnance N°20/CMLN du 20 avril 1970

- le troisième code adopté en 1991, a favorisé le partenariat de l'Etat avec des sociétés privées, enregistrées dans les bourses internationales ;
- enfin le quatrième et dernier code en vigueur a été adopté en 2012, mais fait l'objet d'une procédure de relecture en cours.

Depuis 2014, un processus de relecture du Code minier a été initié par le Ministère des mines, en vue de l'adapter au contexte du secteur minier. Ce processus de relecture implique l'ensemble des parties prenantes et est en cours.

## **I.2. Point de la coopération bilatérale et multilatérale**

Ainsi la coopération française (1974-1989) intervenant à travers le BRGM, a permis la réalisation d'un inventaire exhaustif de toutes les ressources minérales dans le pays, la recherche de l'or, du diamant et de l'uranium dans le Sud et l'Ouest du pays. Cette coopération, à travers différents projets a contribué à l'exploration géochimique des régions de Sikasso, de Kangaba et de Kéniéba. Les résultats les plus marquants sont la mise en évidence du gisement de Loulo et celle des Indices de Tabakoto, de Ségala et beaucoup d'autres dans la région de Kéniéba. Toutes ces anomalies devinrent accessibles aux grandes compagnies minières, aux sociétés juniors d'Australie, d'Afrique du Sud et du Canada, ainsi qu'aux nationaux.

L'assistance du PNUD durera de 1979 à 1992 et s'est traduite par le projet de cartographie et de prospection géochimique sol « Or-Bagoé ». Elle a abouti à la découverte de nombreuses anomalies aurifères et à celle du gisement de Syama en 1984, à la collecte et à l'analyse de milliers d'échantillons sol pour or et métaux de base, au traitement et à la diffusion des données, à la mise en place d'un laboratoire moderne, d'un centre de traitement informatisé et des structures performantes et bien équipées pour les travaux de cartographie, de géologie, de géochimie, de géophysique et de forage.

Cette assistance s'achèvera par la mise en place du Programme de Développement des Ressources Minérales (PDRM), Service rattaché à la DNGM et destiné à continuer l'activité de développement des ressources minérales en rassemblant et en utilisant les fonds de l'Etat et les fonds provenant de l'assistance bilatérale et multilatérales.

L'intervention de l'Union Européenne entre 1987-1993 dans le cadre du projet Mali Ouest I et II et entre 2000-2007 dans le cadre du projet SYSMIN et de la Banque Européenne de Développement (1999-2006) ont également largement contribué au développement minier par la réalisation de projets de prospection et de campagnes de géophysique aéroportée, dont celui de « Mali-Ouest ».

Cette assistance a permis la collecte de données géo-scientifiques d'une très grande ampleur et a ainsi permis la découverte de nombreuses anomalies aurifères en 1987. Deux de ces anomalies furent transformées en gisements de classe mondiale (Sadiola en 1997 et Yatéla en 2001) par la société AngloGold associée à Iamgold et à l'Etat malien.

Quant à la coopération Belge (1984-1987), elle a à travers le projet de cartographie du degré carré de Massigui, abouti à son tour à la découverte de nombreuses anomalies aurifères dont celle de



Morila qui fut confirmée en gisement par BHP Minerals en 1994 et développée par les sociétés Randgold et AngloGold en mine de classe mondiale en l'an 2000.

L'assistance de la Banque Mondiale a commencé en 1995 avec le projet PATSM (Projet d'Assistance Technique au Secteur Minier). Ce projet s'est surtout attelé à l'organisation de la base de données géo scientifique, au renforcement des capacités et à la Gouvernance. Elle a ainsi appuyé la restructuration des services administratifs et techniques, la synthèse des données géologiques et minières, l'édition de cartes géologiques de synthèse actualisées au 1:1.500.000<sup>ème</sup>, au 1:500.000<sup>ème</sup> et au 1:200.000<sup>ème</sup>, l'amélioration et la modernisation du Centre de Documentation, la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) facilitant la conservation, le traitement et l'accès aux données pour tous les usagers, la relecture du code minier, la revue et l'amélioration de la Législation et de la Réglementation applicables à l'Exploitation Minière Artisanale et à la petite mine en 1999 et la mise en place du cadastre Minier en 2006.

Enfin la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) (1993-1999), a financé la prospection géochimique sol et la cartographie de la zone de Kékoro-Baoulé-Banifing sur la feuille au 1/200.000<sup>ème</sup> de Bougouni. La première phase des travaux de recherche a été réalisée au cours des années 1997 à 1999 qui a abouti à ce jour à la découverte de nombreux indices en cours de suivi. La seconde phase du projet avec la JICA concernait Kékoro-Baoulé-Banifing.

Les programmes récents et les projets actuellement en cours d'exécution dans le secteur minier (hors pétrole) sont pour la plupart hérités de la phase ascendante 1980-2000 où l'investissement privé direct dans l'exploration et l'exploitation de l'or a connu une expansion considérable (+139,2% entre 1994 et 1998).

Ainsi, avant 1990, la production nationale en or était estimée à 2 tonnes produites par les orpailleurs. En l'an 2002, elle a atteint le chiffre record de 63,7 tonnes générant des recettes fiscales de 39,6 milliards. La production d'or est retombée en 2004 en deçà de 50 tonnes, plus représentatif du niveau de production annuelle actuelle au Mali, le record de 2002 étant lié avant tout à des teneurs exceptionnelles presque inattendues.

### **I.3 – Point de la recherche pétrolière**

Dans le secteur pétrolier, dès la période coloniale notamment à partir de 1953, des missions de pré reconnaissance pétrolière seront en activité sur l'ensemble de l'A.O.F dont le Mali.

Après l'indépendance, avec la création de la SONAREM, les activités de recherche ont abouti à l'implantation des forages pétroliers de Tahabanat en 1966 avec 1970 mètres de profondeur et celui d'In Tamat en 1945 avec 1145 mètres de profondeur.

En 1969 fût adoptée le Code pétrolier pour favoriser l'investissement privé, étranger ou national au Mali. C'est ainsi qu'à partir de 1970, les sociétés privées étrangères apparurent au Mali pour opérer grâce à des permis de recherche<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup>Situation de la Recherche Minière et Pétrolière au Mali, 1990, DNGM

La période 1979-1985 a été pour le Mali la période du rêve pétrolier à la faveur de l'explosion des budgets d'exploration à travers le monde suite aux crises pétrolières des années 70 et début des années 80<sup>8</sup>.

Le programme de synthèse géologique et pétrolière du bassin de Taoudenni au Mali et en Mauritanie, financé par la BIRD a permis une meilleure connaissance de la géologie, de la stratigraphie et de l'évolution géomorphologique et structurale de ce vaste bassin d'un million cinq cent mille kilomètres carrés (1.500.000 km<sup>2</sup>) et une meilleure appréciation de son intérêt pétrolier.

Deux (2) forages furent réalisés au Mali (Yarba en 1981 et Atouila en 1985) et permirent de mettre en évidence deux indices de gaz humides (Méthane à Butane) dans les tests à Abolag et à Yarba.

Les résultats ont été décevants sur l'existence et la maturité de la matière organique, la qualité des réservoirs et des pièges éventuels tant sur le plan local que régional. Ces résultats coïncidant avec la chute des cours du pétrole, ont conduit à un arrêt prolongé des activités de recherche dans le bassin en 1985 après le forage d'Atouila.

La proximité des bases d'exploration des Sociétés pétrolières australiennes, liée aux découvertes en offshore en Mauritanie, couplée avec la flambée des cours du pétrole dans les années 2000 s'est accompagné d'un regain d'intérêt pour le bassin de Taoudéni et la remise en cause de certains préjugés sur sa série stratigraphique et l'absence supposée de matière organique de bonne qualité, susceptible de générer des hydrocarbures liquides.

Un partenariat avec la Société Algérienne SONATRACH a permis à la DNGM de procéder à une actualisation des données sur les bassins sédimentaires de Taoudenni, du Tamesna et le Graben de Gao. Malheureusement la crise sécuritaire qui sévit dans la région depuis 2012 a donné un coup d'arrêt, au moins provisoire à toute cette dynamique.

Ainsi, le secteur pétrolier a suivi une évolution quasi similaire que le secteur minier avec :

- l'adoption du premier Code Pétrolier et Minier en 1961, donnait le droit exclusif à la Société Nationale de Recherche Minière (SONAREM) avec l'assistance technique des soviétiques. Cette loi est restée en vigueur jusqu'en 1968 ;
- l'adoption, en 1969 d'un nouveau code pétrolier par l'ordonnance N° 30/CMLN du 23 mai 1969 modifiée par celle du N°21/CMLN du 20 avril 1970 et a mis fin à l'exclusivité du droit de la SONAREM ;
- la relecture en 2003, du code de 1969 qui a abouti à l'adoption de la nouvelle loi pétrolière N°4-037 du 02 août 2004 portant organisation de la recherche, de l'exploitation, du transport et du raffinage des hydrocarbures tenant lieu de Code pétrolier du Mali et de son décret d'application N°04-357/P-RM du 08 septembre 2004 fixant les modalités d'application du Code pétrolier ;

---

<sup>8</sup>Programme de Développement du Secteur minier, Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, PAC/IDA, 2005

- l'adoption en 2008 de la Loi N°08-027 du 23 juillet 2008 portant modification de la Loi N°04-037 du 02 août 2004 et son décret d'application N°08-473/P-RM du 7 août 2008 fixant les conditions et les modalités de prorogation de l'autorisation de recherche ;
- et enfin la relecture en 2014 du code de 02 août 2004 et l'adoption de la nouvelle Loi pétrolière N°2015-35 du 16 juillet 2015.

Pour mener à bien la promotion des activités pétrolières au Mali, il a été créé une structure appelée « Autorité pour la promotion de la Recherche Pétrolière au Mali » (AUREP) par Ordonnance N°04-033 du 23 septembre 2004. L'AUREP est responsable entre autres de recevoir et d'examiner les demandes de recherche.

#### **I.4 – Rappel des différents cadres de référence**

Nonobstant la diversité des régimes politiques qui se sont succédé au cours de l'histoire minière malienne, et les orientations et stratégies politiques adoptées en fonction des options politiques, le Gouvernement du Mali a toujours accordé une importance particulière au développement du secteur minier. On peut ainsi citer entre autres :

- le Séminaire gouvernemental de 1994 au cours duquel des orientations ont été formulées pour une politique des mines au Mali ;
- la Déclaration de Politique minière de 1998 ;
- le Programme de Développement du Secteur Minier (PDSM) en 2005 ;
- la stratégie de diversification du secteur minier en 2011 ;
- le plan d'actions du Ministère en charge des mines d'octobre 2013 ;
- la Déclaration de Politique Générale du Premier ministre en 2014 ;
- les différentes versions du Code Minier.

Tous ces cadres et stratégies minières sont à la base ou ont été induits par la Déclaration de Politique sectorielle des Mines du Mali, adoptée par le Gouvernement en Novembre 1998 et dont voici ci-dessous un rappel des principales lignes directrices.

Aux termes de la Déclaration de Politique minière, l'objectif principal assigné au secteur minier est l'accroissement substantiel de la part des produits miniers dans le PIB en vue d'améliorer le bien-être social du peuple malien grâce à une juste distribution des revenus tirés du secteur.

Les résultats attendus de cette politique sont notamment une amélioration de la balance commerciale, l'accroissement des recettes fiscales, le développement des activités connexes (transports, services, fournitures...) et l'émergence d'une industrie locale de transformation.

Pour la réalisation de cet objectif essentiel, l'Etat reconnaît au secteur privé le rôle moteur de développer l'industrie minière malienne. Le secteur privé devra en assumer les risques, apporter

les moyens financiers, matériels et humains nécessaires au développement de l'industrie minière dans le cadre de règles simples, claires et transparentes édictées par l'Etat.

En conséquence, l'Etat réaffirme le principe de son désengagement progressif de l'exploitation minière, pour se concentrer sur ses missions fondamentales de mise en place des structures de base, de création d'un environnement favorable à l'investissement, de promotion du secteur, de définition du cadre juridique et institutionnel incitatif et de l'application rigoureuse de la réglementation.

Pour réaliser sa nouvelle stratégie, le Gouvernement a adopté un programme d'actions composé de quatre (4) volets : i) la révision du cadre juridique, ii) la réforme institutionnelle, iii) la promotion et iv) la formation.

## **II. JUSTIFICATION**

Les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique ont adopté en février 2009 la Vision du régime Minier de l'Afrique (VMA) dont l'objectif principal est de promouvoir « **une exploitation équitable et optimale des ressources minières en vue d'une large croissance durable et d'un développement socio-économique soutenu** ». Il s'agit d'une approche novatrice en ce sens qu'elle va au-delà de l'amélioration des régimes miniers nationaux pour déterminer comment l'exploitation minière peut contribuer véritablement au développement local, national et régional. Les principes, les objectifs et le plan d'actions de la VMA ont été entièrement validés par des groupes d'experts et approuvés par les instances décisionnelles de l'Union Africaine ainsi que par des responsables techniques et politiques dont la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine.

La vision repose sur cinq points d'intervention stratégiques que sont :

- le niveau et la qualité des données potentielles des ressources ;
- la capacité de négociation des contrats ;
- le développement des ressources humaines africaines ;
- l'amélioration de la capacité de gestion des ressources ;
- la résolution des problèmes infrastructurels.

L'adaptation de cette vision à l'échelle nationale est une étape nécessaire de sa réalisation en vue de faciliter son appropriation par chaque pays africain notamment ceux ayant une vocation minière marquée tel que le Mali.

Toutefois il est important de préciser que la vision nationale qui en découlera n'est pas appelée à remplacer les politiques sectorielles nationales relatives aux secteurs minier et pétrolier, elle doit plutôt veiller à la pleine intégration des secteurs minier et pétrolier dans les plans et stratégies nationaux de développement.

Bien antérieurement à ce besoin d'harmonisation des politiques à l'échelle continentale, au Mali la Déclaration de Politique minière adoptée en 1998 avait déjà pour objectif principal de faire du secteur minier le moteur du développement économique et social.

Mais plus de quinze ans après, le constat est que la contribution du secteur au PIB reste encore relativement faible au regard des importantes réserves minières dont regorge le pays à savoir : l'or, le pétrole, le fer, le diamant, le calcaire, le phosphate, le sel gemme, l'uranium, etc.

Par ailleurs, beaucoup de plaintes continuent d'émaner des populations concernées, qui ne voient pas les retombées en termes de conditions de vie. Pour beaucoup, « **l'or ne brille pas pour les maliens** ». Il y a en effet une pauvreté non explicable dans les localités dans lesquelles s'exercent les activités minières.

Enfin, il convient de noter que l'émergence actuelle du secteur minier comme un contributeur majeur à l'économie malienne fait suite aux investissements importants réalisés dans les mines aurifères à partir des années 1990. Grâce à ces investissements, le Mali est devenu l'un des plus grands producteurs d'or en Afrique avec l'exploitation de neuf mines et une production d'environ 50 tonnes d'or par an.

Aujourd'hui, le département en charge des Mines du Mali entend tirer les leçons de tous ces constats et des stratégies minières mises en œuvre jusqu'ici et qui ont été axées essentiellement, sur le souci d'attirer le maximum d'investisseurs, la maximisation de la rente minière, la volonté d'augmentation de sa part dans le PIB au détriment des questions de développement durable et environnementales.

Il s'est donné pour ambition d'évoluer du concept d'industrie extractive vers des dynamiques de développement durable intégrant les dimensions économiques, sociales, sociétales et environnementales.

Ces dynamiques prendront en compte l'amélioration des conditions de vie des maliens, spécifiquement celles des populations riveraines des mines et ne considérerons plus l'activité minière comme déconnectée du reste de l'activité économique nationale.

L'activité minière doit s'inscrire désormais dans un projet de développement durable sur le plan social, économique et environnemental notamment dans les communautés et régions abritant les sites d'exploitation. Elle ne sera plus considérée comme une activité à part entière, (une enclave), déconnectée du reste de l'activité économique nationale.

Pour traduire dans les faits ces nouvelles orientations, il est apparu nécessaire de doter le Mali d'une politique et d'une stratégie de développement du secteur minier qui seront institutionnalisées à travers une Loi de Programmation décennale de développement industriel du secteur minier (2018-2028) définissant très clairement les responsabilités de tous les acteurs intervenant dans le secteur.

Dans le même souci de rentabiliser les retombées de l'activité minière et d'assurer l'attractivité du pays en matière d'investissements étrangers, le Gouvernement avait commandité une étude diagnostique du secteur minier « diagnostic technique et financier des activités d'exploitation minière » qui a conclu de l'importance du secteur minier dans le processus de développement,

mais aussi sur les opportunités que représente la relecture des textes de base du secteur minier, la réorganisation du secteur mais surtout l'instauration d'une véritable gouvernance dans le secteur.

La politique de développement des secteurs minier et pétrolier sera la traduction de la VMA en actes concrets pour l'atteinte des objectifs d'intégration des secteurs à l'économie et du développement durable.

### **III. ORIENTATIONS**

L'Etat du Mali reconnaît au secteur privé le rôle moteur de développer l'industrie minière. *Le secteur privé* devra en assumer les risques, apporter les moyens financiers, matériels et humains nécessaires au développement de l'industrie minière dans le cadre de règles simples, claires et transparentes édictées par l'Etat. En conséquence, *l'activité minière* s'inscrira désormais dans un projet de développement durable sur le plan social, économique et environnemental pour l'ensemble du territoire malien avec un accent particulier pour les communautés et régions abritant les sites d'exploitation. Elle ne sera plus considérée comme une activité *à part*, déconnectée du reste de l'activité économique nationale.

L'Etat réaffirme le principe de son désengagement progressif de l'exploitation minière, pour se concentrer sur ses missions fondamentales de mise en place des structures de base, de création d'un environnement favorable à l'investissement, de promotion du secteur, de définition du cadre *institutionnel et juridique incitatif* et de l'application rigoureuse de la réglementation.

Toutefois, les organismes personnalisés de l'Etat, avec l'autorisation expresse de l'Etat, peuvent, en association ou non avec les entreprises privées, entreprendre des activités *minières ou pétrolières* ou prendre des participations dans les opérations *minières et/ou pétrolières*.

L'Etat réaffirme le principe de sa participation gratuite dans les entreprises d'exploitation de substances minérales. Cette participation *gratuite est limitée* de 10%. *L'Etat se réserve le droit de prendre, en plus de sa participation gratuite, une participation contributive, en numéraire, dans le capital social des entreprises minières d'exploitation, dans les limites du pourcentage maximum autorisé (20%).*

L'Etat reconnaît que les principaux acteurs de l'activité minière sont, l'Etat, les entreprises minières et les communautés vivant autour des mines.

L'Etat reconnaît également aux Organisations de la Société Civile un rôle prépondérant dans le cadre d'activités d'information, de formation et de sensibilisation qu'elles pourraient entreprendre par elles-mêmes ou sur recommandation, auprès des différents acteurs du secteur.

La présente Politique de développement du secteur minier englobe aussi bien l'activité minière que l'activité pétrolière.

En conséquence, l'activité minière s'inscrira désormais dans un projet de développement durable sur le plan social, économique et environnemental pour l'ensemble du territoire malien avec un accent particulier pour les communautés et régions abritant les sites d'exploitation. Elle ne sera plus considérée comme une activité déconnectée du reste de l'activité économique nationale.

## **IV– OBJECTIFS**

### **4.1. Objectif Général**

A la lumière des conclusions de l'état des lieux et du diagnostic des secteurs minier et pétrolier et en s'inspirant des orientations générales édictées dans le cadre de la vision minière africaine, l'objectif principal assigné au secteur minier est l'accroissement substantiel de la part des produits miniers dans le PIB en vue d'améliorer le bien-être social du peuple malien grâce à une juste distribution des revenus tirés du secteur et de promouvoir le développement durable pour les communautés vivant autour des mines.

Le secteur minier veillera à la protection et à la préservation de l'environnement.

En résumé, le secteur minier doit veiller à la promotion d'une « Exploitation équitable et optimale des ressources minières en vue d'une large croissance durable et d'un développement socio-économique soutenu ».

### **4.2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs de cette politique sont définis sur la base de sept (7) défis majeurs :

1. l'amélioration de la gouvernance du secteur ;
2. la dotation du Mali d'une base et d'un système d'informations géo scientifiques performant ;
3. la dotation du Mali d'infrastructures de base ;
4. l'amélioration de la structuration et de l'encadrement du secteur de l'artisanat minier ;
5. l'amélioration de la qualité des ressources humaines ;
6. l'intégration des secteurs minier et pétrolier à l'ensemble de l'économie nationale ;
7. la transformation du secteur des mines en un vecteur de développement durable.

Ces défis sont fortement intégrés. Ils sont formulés sans hiérarchie ni chronologie, mais avec de fortes interrelations de cause à effet les uns par rapport aux autres.

## **V. STRATEGIES**

Au total sept (07) axes stratégiques permettront d'assurer la mise en œuvre de la politique de développement du secteur minier et pétrolier. Ce sont :

- 1) le renforcement et l'adaptation du cadre réglementaire de l'activité minière et pétrolière du Mali à la vision et aux nouvelles ambitions du pays pour le secteur ;

- 2) l'optimisation de l'exploitation du potentiel minier malien dans l'espace et dans le temps ;
- 3) la satisfaction des besoins en infrastructures pour le développement minier et pétrolier au Mali;
- 4) un meilleur respect des réglementations et normes ainsi que la préservation du bien-être des acteurs locaux et des populations ;
- 5) la mise à niveau, qualitativement et quantitativement, des besoins de l'Etat en ressources humaines ;
- 6) le développement des synergies entre le secteur minier et le reste de l'économie;
- 7) la création de conditions idoines permettant aux populations riveraines de percevoir le secteur minier comme un moyen d'amélioration de leurs conditions de vie.

## **VI. ACTIONS A REALISER**

Pour assurer une mise en œuvre effective des axes stratégiques définis, l'Etat s'engage à entreprendre les actions suivantes, par rapport à :

**Axe stratégique 1** : le renforcement et l'adaptation du cadre réglementaire de l'activité minière et pétrolière du Mali à la vision et aux nouvelles ambitions du pays pour le secteur. Il s'agit de :

- mettre en cohérence le cadre réglementaire et institutionnel du domaine minier et pétrolier avec d'une part les objectifs et les politiques dont le pays s'est dotés, d'autre part les engagements internationaux auxquels il a adhéré ;
- prendre en compte la gestion équitable des recettes et rentes minières, la transparence, la responsabilité et la redevabilité dans la réforme du cadre réglementaire et institutionnel ;
- mettre en place un cadastre minier performant sous la forme d'un guichet unique pour la délivrance diligente des permis de recherche et autorisations de prospection ;
- doter ou permettre aux structures techniques en charge de la gestion des secteurs minier et pétrolier de bénéficier d'infrastructures et d'équipements minimum leur permettant de jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre de la politique minière dont le pays s'est doté ;
- doter l'Etat malien, à travers les structures techniques en charge de la gestion du secteur, des moyens et de la capacité de suivre et de contrôler efficacement la traçabilité de tous les processus miniers en vue de s'assurer du respect des législations, des normes, ainsi que de la préservation des intérêts socioéconomiques de l'Etat et de ses populations ;
- rationaliser, renforcer et développer le professionnalisme des structures en charge de la gestion du patrimoine et des intérêts de l'Etat dans le secteur minier et pétrolier ;



- développer de véritables synergies d'actions entre tous les acteurs et parties prenantes, publiques centralisées, collectivités territoriales mais aussi non étatiques (acteurs privés, chambres des mines, communautés et populations locales) ;
- faciliter l'accès des communautés à la base à toutes les informations pertinentes sur la gestion minière dans leurs localités et leur donner un droit de regard sur cette gestion.

**Axe stratégique 2** : l'optimisation de l'exploitation du potentiel minier malien dans l'espace et dans le temps. Il s'agit de :

- formaliser, fiabiliser et centraliser la collecte de l'information géo scientifique (couvrant dans le temps et dans l'espace tout le potentiel minier malien);
- doter les services techniques de l'Etat de capacités et moyens techniques et technologiques pour un traitement performant de l'information géo scientifique ;
- optimiser la disponibilité et la diffusion de l'information géostratégique : « la bonne information disponible pour la bonne personne au bon moment ».
- doter la recherche et développement dans le secteur minier et pétrolier de tous les moyens techniques et financiers requis pour contribuer au développement du secteur à travers la diversification et la conception de solutions innovantes ;
- créer une synergie d'actions entre les différentes structures impliquées dans l'animation et la gestion du système d'informations géo scientifiques ;
- optimiser l'exploitation des ressources minières nationales dans le temps et dans l'espace. Ce qui suppose un meilleur équilibre dans l'utilisation et la rationalité dans l'utilisation des différentes ressources minières et minérales.

**Axes stratégique 3** : la satisfaction des besoins en infrastructures pour le développement des secteurs minier et pétrolier. Il s'agit de :

- évaluer suivant une approche impliquant les parties prenantes, les besoins de développement socioéconomique durable relevant du secteur minier et pétrolier, découlant de la vision malienne et de leurs stratégies de développement;
- prendre en compte les besoins en infrastructures découlant de la stratégie du développement minier et pétrolier dans les politiques d'aménagement du territoire et d'investissements structurants ;
- réaliser ou mettre à niveau les infrastructures géotechniques de base (équipements nécessaires à l'élaboration des cartes géologiques, géophysiques et chimiques, laboratoires de recherche et d'analyse ...) ;
- mettre progressivement à niveau les infrastructures de désenclavement de transport (routes, chemins de fer, navigation, etc.) en cohérence avec les besoins de la politique minière intégrés dans les plans d'aménagement du territoire ;
- mettre progressivement à niveau les infrastructures énergétiques par rapport aux besoins de la vision et de la stratégie minière nationale ;

- impliquer le secteur privé dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures en favorisant une approche PPP (Partenariat Public Privé).

Il est important de souligner que la mise en œuvre de cet axe stratégique nécessite une forte volonté politique car le développement des infrastructures ne relève pas du seul département des mines.

**Axe stratégique 4** : un meilleur respect des réglementations et normes ainsi que la préservation du bien-être des acteurs locaux et des populations. Il s'agit de :

- recenser tous les acteurs des secteurs minier et pétrolier en fonction de leurs caractéristiques spécifiques : orpaillage (traditionnel, mécanisé), petite mine, mine artisanale, mine industrielle, dragage, autres activités assimilées à l'orpaillage ;
- définir un cadre réglementaire clair pour l'exercice des activités de chaque acteur : réglementations et fiscalités applicables, tutelles ;
- informer et sensibiliser tous les acteurs des enjeux individuels et communautaires et sur l'importance du respect des règlements en vigueur (y compris la fiscalité), des normes et de l'écosystème ;
- structurer les différents acteurs en organisations professionnelles et/ou coopératives ayant des rôles de représentation, de défense des intérêts individuels et collectifs de leurs membres, de sensibilisation, de formation et d'appui aux membres ;
- mettre en place un mécanisme d'appui et de renforcement de capacité en faveur des acteurs recensés et en règle ainsi que des organisations professionnelles et des associations représentatives des populations afin que chacun ait les capacités et les moyens de jouer pleinement ses rôles ;
- définir clairement le rôle des collectivités territoriales dans la gestion de l'orpaillage et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités afin de leur donner les moyens nécessaires pour mieux contribuer à l'amélioration de la gouvernance de l'exploitation artisanale des mines d'or.

**Axe stratégique 5** : la mise à niveau, qualitativement et quantitativement, des besoins de l'Etat en ressources humaines. Il s'agit de :

- faire une évaluation détaillée des besoins des secteurs minier et pétrolier, en ressources humaines en volume, en qualité et dans son évolution en fonction de la politique et des stratégies adoptées pour son développement ;
- renforcer les acteurs nationaux (représentants de l'Etat central, des communautés locales, des exploitations minières à petite échelle, des OSC, ...) en termes de capacité de négociation de contrats, accords et avantages de développement communautaire ;

- créer une Ecole Africaine des Mines sur la base d'un plan d'affaires qui définira son positionnement par rapport aux besoins de formation non comblés pour soutenir la politique nationale des mines et qui prouvera sa faisabilité technique et économique ;
- doter les établissements d'enseignement supérieur au Mali (Universités, grandes écoles) de filières conformes aux besoins des secteurs minier et pétrolier et renforcer leurs capacités à cet effet (cursus et programmes de formation, équipements, corps enseignants, mécanisme assurant l'intégration effective de la formation pratique) ;
- concevoir et mettre en œuvre un programme de recadrage des cursus de formation et de renforcement de capacité de l'offre de formation professionnelle pour les métiers des mines ;
- mettre en œuvre un mécanisme de formation en alternance (école, entreprise) dans le domaine des mines ;
- rendre opérationnel un programme de formation continue dans les métiers des mines.

**Axe stratégique 6** : le développement des synergies entre le secteur minier et le reste de l'économie. Il s'agit de :

- mettre en œuvre des dispositions réglementaires et politiques ainsi que des standards et normes en vue de promouvoir un secteur artisanal et de petite mine viable et durable ;
- développer des programmes de renforcement des capacités (humaines, techniques, technologiques) en faveur du secteur de minier artisanal et de la petite mine incluant : la fourniture de produits et services locaux au secteur, le développement de la sous-traitance avec les grands opérateurs, l'accès aux marchés et aux financements, l'amélioration de la santé, la sécurité, le respect de l'environnement et du genre) ;
- promouvoir et soutenir en collaboration avec le BSTP, la sous-traitance et les prestations de services auprès des grandes entreprises minières et des promoteurs nationaux, dans les domaines identifiés comme porteurs dans le secteur minier et pétrolier ;
- améliorer la structuration et la préparation des activités d'après mine et les traduire en activités économiques pérennes.

**Axe stratégique 7** : la création de conditions idoines permettant aux populations riveraines de percevoir le secteur minier comme un moyen d'amélioration de leurs conditions de vie. **Il s'agit de :**

- faire des PDSEC les seuls cadres de développement socioéconomique des collectivités territoriales et ces dernières les seuls maîtres d'ouvrage ;
- insérer la conception et la mise en œuvre de tous les projets financés par les contributions volontaires et programmes RSE des compagnies minières dans le cadre des PDSEC ;

- donner un droit de regard aux collectivités locales sur la gestion environnementale des activités minières, avec des cahiers des charges très précis et des moyens de contrôle mis à leur disposition ;
- renforcer les capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi et de contrôle des populations riveraines à travers leurs structures représentatives, de manière à leur permettre d'exercer un contrôle citoyen efficace sur la gestion minière dans leurs localités ;
- formaliser les engagements ou les mécanismes permettant d'assurer la prise en charge des conséquences humaines et environnementales des exploitations minières soit sous forme de garanties, de fonds ou de provisions, depuis les phases d'autorisation et de mise en œuvre de toutes exploitations minières, quelles qu'elles soient ;
- mettre en œuvre une stratégie d'évaluation des risques sanitaires liés aux activités minières et pétrolières pour les travailleurs, leurs familles et les populations riveraines ;
- assurer la sécurisation des sites d'exploitation minière et pétrolière

## **VII. MOYENS DE MISE EN OEUVRE**

La mise en œuvre effective de la politique relèvera, sous la coordination du ministère en charge des mines, des différentes structures institutionnelles placées sous l'autorité du ministre et impliquera différents départements ministériels en fonction de leurs domaines de compétence ainsi que différents maîtres d'œuvres étatiques ou non, qui constituent des parties prenantes du secteur.

Elle nécessite des moyens matériels, financiers et organisationnels importants qu'il importe pour l'Etat d'assurer la mise en place et la dotation en ressources humaines et financières adéquates, étant entendu que les infrastructures nécessaires au développement des secteurs minier et pétrolier vont bien au-delà de la responsabilité et des prérogatives du seul ministère en charge des mines.

La Réforme institutionnelle du secteur minier est axée sur la redéfinition et le recentrage des missions des structures dans le but de les adapter à la nouvelle stratégie définie pour le secteur. Le Gouvernement met en place une institution appropriée et définit les attributions, les rôles, de chaque structure au sein de cette institution afin d'éviter les conflits de compétence. Les procédures et les normes qu'elles doivent appliquer pour accomplir leurs nouvelles missions sont également établies. A cet effet, il est prévu de faire un diagnostic clair des missions, de l'organisation et du fonctionnement de la DNGM, du PDRM et de l'ensemble des autres structures du département impliquées dans la gestion de la question minière. Le Gouvernement met à la disposition de ces structures les ressources humaines et les moyens financiers pour qu'elles puissent assumer pleinement les missions qui leur seront confiées.

## **VIII. SUIVI-EVALUATION**

Afin d'assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique, il sera procédé à la mise en place d'un comité de coordination et de suivi auprès du secrétariat général du ministère des mines.

Ce comité se réunira pour évaluer l'état de mise en œuvre de la politique. Le secrétariat sera assuré par la Cellule de planification et de statistique du secteur. La revue annuelle sectorielle constituera l'outil de collecte d'informations pour le suivi.

Pour permettre le suivi des progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs de la politique de développement du secteur minier et pétrolier, dans l'optique de l'atteinte des résultats intermédiaires et dans la réalisation des activités de la politique, le plan de suivi-évaluation sera structuré en trois (3) niveaux :

- le niveau du suivi de l'atteinte des objectifs et but ultime de la politique ;
- le niveau du suivi de l'atteinte des objectifs intermédiaires de la politique ;
- le niveau du suivi de la réalisation opérationnelle des activités de la politique.

Ainsi pour chaque niveau :

- les différents indicateurs retenus sont clairement définis ;
- les valeurs de référence (valeur des indicateurs au départ de la mise en œuvre du programme) sont établies ;
- l'évolution des valeurs cibles de chaque indicateur sur la période de mise en œuvre du programme est mesurée ;
- les stratégies de collecte de l'information relative à ces indicateurs sont mises en œuvre.

PLAN D' ACTIONS DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER ET PETROLIER  
2019-2023

**PLAN D' ACTIONS 2019-2023 DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER ET PETROLIER**

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur minier et pétrolier	Axe stratégique 1 : le renforcement et l'adaptation du cadre réglementaire de l'activité minière et pétrolière du Mali à la vision et aux nouvelles ambitions du pays pour le secteur	Le cadre juridique et institutionnel du domaine minier et pétrolier est cohérent	Mettre en cohérence le cadre réglementaire et institutionnel du domaine minier et pétrolier	Nombre de politiques sectorielles relues et disponibles	Journal Officiel, Base de données de la DNGM	X					20.000	MM	MEF, MEADD, MC, Ministère Industrie Ministère du secteur privé PTFs	BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
		<p>l'acquisition de titres miniers et pétroliers est facilitée</p> <p>Les sites d'exploitation sont sécurisés</p> <p>les revenus liés à l'attribution de titre minier sont améliorés</p>	<p>Mettre en place un cadastre minier performant sous la forme d'un guichet unique pour la délivrance diligente des permis de recherche et autorisations de prospection</p>	<p>Le cadastre minier est opérationnel</p>		X	X	X	X	X		MM	MEF, MEADD, MC, Ministère Industrie Ministère du secteur privé PTFs	BE



Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
		Mise en œuvre de l'ITIE est effective Mise en œuvre du processus de Kimberley est effective l'inspection des mines est créée et opérationnelle	Mettre en place des instruments et /ou de méthodes de suivi du circuit de production et de distribution des retombées de l'activité minière	Appréciation de l'ITIE international Conformité du Mali aux KPCS Taux de mise en œuvre des recommandations issues des missions de l'Inspection des Mines	Rapport de l'ITIE  Rapport de KPCS Rapport annuel de performance du ministère	X	X	X	X	X		MM	MEF, MEADD, MC, Ministère Industrie Ministère du secteur privé PTFs	BE, PTFs
		Les communautés hôtes disposent des capacités de négociation, de	Développer et renforcer les capacités de négociation, de suivi et de contrôle des communautés hôtes des zones	Nombre de Leaders communautaires formés en négociation de contrat minier et pétrolier	Rapport de formation de leaders communautaires	X	X	X	X	X		MM	MEF, MEADD, MC, Ministère Industrie Ministère du secteur privé PTFs	BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
		suivi et de contrôle	minières et pétrolières	Nombre de contrats conformes aux normes de gestion équitable des ressources	Rapport annuel de performance du ministère									
		Une société de gestion du patrimoine de l'Etat dans le secteur minier est créée et fonctionne	Développer des stratégies de maximisation de la participation de l'Etat dans le capital des sociétés minières	Le niveau d'accroissement du revenu de l'Etat dans les activités minières lié à la nouvelle société de patrimoine	Rapport d'activités de la société de gestion du patrimoine de l'Etat	X	X	X	X	X		MM	MEF, MEADD, MC, Ministère Industrie Ministère du secteur privé PTFs	BE
		la participation de l'Etat au capital des		Pourcentage de capital détenu par l'Etat dans le capital des	Rapport d'activités de la société de gestion	X	X	X	X	X		MM	MEF, MEADD, MC, Ministère Industrie	BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
		sociétés minières		sociétés minières	du patrimoine de l'Etat							Ministère du secteur privé PTFs		
Objectifs spécifiques 2. Doter le Mali d'une base de données et d'un système d'information géo scientifique performant	Axe stratégique 2 : l'optimisation de l'exploitation du potentiel minier malien dans l'espace et dans le temps	de nouveaux indices sont mis en évidence	Poursuite des travaux de recherche fondamentale	Nombre d'indices ; Substances découvertes ou promues		X	X	X	X	X	75.595	MM	MEF, PTFs	BE
		des indices sont confirmés	Approfondir les études sur les indices déjà mis en évidence	Nombre d'indices confirmés; Substances identifiées	Rapport d'activités de la DNGM et de l'AUREP	X	X	X	X	X		MM	MEF, PTFs	BE
		la promotion de la diversification minière est assurée		Autres minerais ou substance en exploitation	Rapport d'activités de la DNGM et de l'AUREP	X	X	X	X	X				BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
		La base de données est améliorée et actualisée	Améliorer et actualiser la base de données géologique informatisée	Une Base de données informatisées et actualisées disponible	Rapport d'activités de la DNGM et de l'AUREP	X	X	X	X	X		MM	MEF, PTFs	BE
Objectifs spécifiques 3. doter le Mali des infrastructures de base	Axe stratégique 3 : la satisfaction des besoins en infrastructures pour le développement minier et pétrolier	la desserte des zones minières dans les domaines de télécommunication et de transport est assurée	Mettre progressivement à niveau les infrastructures de désenclavement (de transport, chemins de fer, communication, etc.) en cohérence avec les besoins de la politique minière intégrés	Zones disposant de réseau de télécommunication ou d'infrastructures routières	Rapport d'état d'avancement des travaux	X	X	X	X	X	PM	Ministères concernés	MED, MENC, MEF	BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
			dans les plans l'aménagement du territoire											
		la desserte des zones minières dans le domaine de l'énergie est assurée	Mettre progressivement à niveau les infrastructures énergétiques par rapport aux besoins de la vision et de la stratégie minière nationale	Mines connectées au réseau EDM ;	Rapport d'état d'avancement des travaux	X	X	X	X	X		Ministères concernés	MED, MENC, MEF	BE
		Les projets PPP sont initiés et mis en œuvre	Impliquer le secteur privé dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures en favorisant	Nombre de projets mis en œuvre à travers l'initiative PPP	Rapport de la Cellule PPP	X	X	X	X	X		Ministères concernés	Partenaires de mise en œuvre	BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
			une approche PPP (Partenariat Public Privé).											
Objectifs spécifiques 4. mieux structurer et encadrer les secteurs de l'artisanat minier	Axe stratégique 4 : un meilleur respect des réglementations et normes ainsi que la préservation du bien-être des acteurs locaux et des populations.	le répertoire des sites d'orpillage et orpilleurs est créé	Recenser les orpilleurs	Nombre de sites localisés ; Nombre d'orpilleurs	Rapport d'activité de la DNGM, de la Chambre des Mines	X	X	X	X	X	7.905	MM	MEF, MDFL, MMEIA, MAT, MSPC, MEADD, PTFs	BE
		les couloirs d'orpillage créés sont sécurisés	Rendre disponible et mieux gérer les couloirs d'orpillage afin de	Nombre de Couloirs créés sécurisés	Rapport d'activité de la DNGM, de la Chambre des Mines	X	X	X	X	X		MM	MEF, MDFL, MMEIA, MAT, MSPC, MEADD, PTFs	BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
		Prévention des conflits	réduire les conflits potentiels entre exploitants traditionnels et opérateurs industriels	% de diminution des conflits sur les permis	Rapport d'activité de la DNGM, de la Chambre des Mines	X	X	X	X	X		MM	MEF, MDFL, MMEIA, MAT, MSPC, MEADD, PTFs	BE
		les pratiques d'exploitation durables et respectueuses de l'environnement dans l'orpaillage sont adoptées	Promouvoir l'adoption des pratiques d'exploitation durable et respectueuse de l'environnement dans l'orpaillage	Nombre de sites ayant bénéficié de séances d'IEC	Rapport d'activité de la DNGM, de la Chambre des Mines	X	X	X	X	X		MM	MEF, MDFL, MMEIA, MAT, MSPC, MEADD, PTFs	BE
				Nombre de sites d'orpaillage dans lesquels les nouveaux	Rapport d'activité de la DNGM, de la	X	X	X	X	X		MM	MEF, MDFL, MMEIA, MAT, MSPC,	BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
				« process » sont appliqués	Chambre des Mines								MEADD, PTFs	
		l'orpaillage est encadré	Faciliter l'octroi des titres d'exploitation	Nombre de titres attribués	Rapport d'activité de la DNGM, de la Chambre des Mines	X	X	X	X	X		MM	MEF, MDFL, MMEIA, MAT, MSPC, MEADD, PTFs	BE
		Les organisations socioprofessionnelles sont créées	Mise en place d'organisations professionnelles et/ou coopératives	Nombre de coopératives et d'organisations professionnelles créées et fonctionnelles	Rapport d'activité de la DNGM, de la Chambre des Mines	X	X	X	X	X		MM	MEF, MDFL, MMEIA, MAT, MSPC, MEADD, PTFs	BE
		les acteurs sont impliqués dans les	Formaliser les cadres de concertations entre l'administration, les	Nombre de cadre créée et fonctionnel	Rapport d'activité de la DNGM, de la Chambre	X	X	X	X	X		MM	MEF, MDFL, MMEIA, MAT, MSPC,	BE



Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
		prises de décision	collectivités et les groupements des orpailleurs		e des Mines								MEADD, PTFs	
		les capacités d'attribution, de suivi des sites d'orpillage sont renforcées	Mettre en place un mécanisme d'appui et de renforcement de capacité des collectivités	Nombre de collectivités et ou de leaders communautaires formés	Rapport de mise en œuvre du programme de renforcement	X	X	X	X	X		MM	MEF, MDFL, MMEIA, MAT, MSPC, MEADD, PTFs	BE
		les revenus des collectivités sont améliorés	locales en matière de suivi et de contrôle des activités d'orpillage	Niveau d'amélioration des revenus des collectivités		X	X	X	X	X				BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
		Les petites mines sont promues	Faciliter la transition de l'activité d'orpaillage vers la petite mine	Nombre de petites mines créées		X	X	X	X	X				BE
		La traçabilité de la production est assurée	Favoriser l'installation des centrales d'achats sur les sites d'orpaillage	Comptoirs créés et fonctionnels sur les sites d'orpaillage		X	X	X	X	X				BE
Objectifs spécifiques 5. d'améliorer la qualité des ressources humaines	Axe stratégique 5 : la mise à niveau, qualitativement et quantitativement, des besoins de l'Etat en ressources humaines.	Mise à disposition de ressources humaines de qualité et de quantité	Faire une évaluation détaillée des besoins du secteur minier et pétrolier malien, en ressources humaines en volume, en qualité et	Nombre de cadres formés dans les métiers des mines		X	X	X	X	X	20.000	MM	MEN	BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
			dans son évolution en fonction de la politique et des stratégies adoptées pour son développement											
		Les contrats, accords et avantages de développement communautaire améliorés	Renforcer les acteurs nationaux en termes de capacité de négociation de contrats, accords et avantages de développement communautaire	Nombre de contrat et convention relus							MM	Sociétés minières, Collectivité locales	BE	
		Ressources humaines	Créer une Ecole des Mines	Nombre de spécialistes formés dans	Rapport d'activités de	X	X				MM	MEN	BE, PTFs	

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
		disponibles dans les spécialités du secteur des mines		le secteur des mines	l'école africaine des mines									
		Les établissements d'enseignement supérieur sont dotés et équipés	Doter les établissements d'enseignement supérieur de filières conformes aux besoins du secteur minier et pétrolier	Nombre d'établissements d'enseignement supérieur sont dotés et équipés		X	X	X	X	X				BE
		Les diplômés maliens sont recrutés dans les sociétés minières	Mettre en place une plateforme pour la promotion des nationaux en matière de	Nombre diplômés maliens sont recrutés dans les sociétés minières		X	X	X	X	X				BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
			recrutement auprès des sociétés minières et pétrolières	Nombre de diplômés malines occupant les postes de responsabilité										
Objectifs spécifiques 6. Intégrer le secteur minier et pétrolier à l'ensemble de l'économie	Axe stratégique 6 : le développement des synergies entre le secteur minier et le reste de l'économie. Il s'agit de :	les chaînes de valeur dans les filières des mines sont développées	Promouvoir la sous-traitance	Nombre de sous-traitants évoluant dans le secteur % de chiffre d'affaire détenus par les nationaux dans la sous-traitance		X	X	X	X	X	13.500	MM	MEF, MC, MIPSP, CNPM, OPI, MDI, APBEF	BE
		l'employabilité des nationaux est renforcée		Nombre d'emplois créés		X	X	X	X	X				BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
		les fournisseurs locaux sont promus dans le secteur des mines	promouvoir les achats locaux	Amélioration des revenus des fournisseurs locaux		X	X	X	X	X		MM	MEF, MC, MIPSP, CNPM, OPI, MDI, APBEF	BE
				Nombre d'emplois créés		X	X	X	X	X				BE
		Les opérateurs maliens disposent de leur propre mine	Soutenir l'initiative privée par la création de co-entreprise (joint-venture)	nombre d'opérateurs nationaux propriétaires de mine		X	X	X	X	X		MM	MEF, MC, MIPSP, CNPM, OPI, MDI, APBEF	BE
		La participation des opérateurs dans le capital des sociétés	avec des sociétés minières africaines ou internationales	% des capitaux appartenant aux opérateurs maliens		X	X	X	X	X		MM	MEF, MC, MIPSP, CNPM, OPI, MDI, APBEF	BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
		est améliorée												
		le financement des projets miniers est assuré	Aider à développer un partenariat entre les sociétés minières et les banques et autres établissements financiers	projet financé par les banques maliennes 1. nombre 2. volume		X	X	X	X	X		MM	MEF, MC, MIPSP, CNPM, OPI, MDI, APBEF	BE
		Un embryon industriel est mis en place dans les métiers des mines	Création d'un fonds souverain pour soutenir le développement d'industrie de diverses natures	Opérateurs privés fournisseurs des mines		X	X	X	X	X		MM	MEF, MC, MIPSP, CNPM, OPI, MDI, APBEF	BE
Objectifs spécifiques 7. faire des mines un		les projets miniers et pétroliers	Intégrer les projets miniers et			X	X	X	X	X	12.900	MM	MEF, MC, MIPSP, CNPM,	BE, Collectivités Locales

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement	
						1	2	3	4	5					
vecteur de développement durable	Axe stratégique 7 : la création de conditions idoines permettant aux populations riveraines de percevoir le secteur minier comme un moyen d'amélioration de leurs conditions de vie	sont pris en compte dans les PDESC	pétroliers dans les PDESC									OPI, MDI, APBEF			
		Les contributions volontaires sont insérées dans les PDSEC				X	X	X	X	X		MM	MEF, MC, MIPSP, CNPM, OPI, MDI, APBEF	BE	
		La RSE est mise en œuvre par les entreprises minières et pétrolière	Promouvoir la RSE des entreprises minières et pétrolières	% des contributions volontaires inséré dans les PDESC			X	X	X	X	X		MM	MEF, MC, MIPSP, CNPM, OPI, MDI, APBEF	BE
		Un contrôle citoyen est instauré	Renforcer les capacités de suivi et de				X	X	X	X	X		MM	MEF, MC, MIPSP, CNPM, OPI, MDI, APBEF	BE



Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
			contrôle des activités minières des populations											
		la préservation et à la gestion de l'environnement, la réhabilitation des sites d'exploitation et la prise en compte de l'après mine sont assurées	Assurer la préservation et la gestion de l'environnement, la réhabilitation des sites d'exploitation et la prise en compte de l'après mine	Nombre de sites d'exploitation conformes à la législation environnementale		X	X	X	X	X		MM	MEF, MC, MIPSP, CNPM, OPI, MDI, APBEF	BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
				Nombre de sites réhabilités		X	X	X	X	X				BE
				Nombre de plans de fermeture de sites exécutés dans les normes		X	X	X	X	X				BE
		Des plans de lutte contre le VIH et autres ISTs sont mis en œuvre	Développer des plans d'actions de prévention et de prise en charge les questions de VIH et d'autres ISTs	Nombre de plan de lutte contre le VIH et autres ISTs mis en œuvre	Rapport d'activités des intervenants	X	X	X	X	X		MS HP	MM/Cellule VIH/SIDA	BE, PTFs, OSC
		Le contrôle des flux de	Assurer la sécurité des sites	Nombre de site faisant l'objet de	Rapport d'activités	X	X	X	X	X		MSP C	MM/MAT	BE

Objectifs spécifiques	Axes Stratégiques	Résultats attendus	Actions envisagées	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Période de mise en œuvre					Coût (en millions de FCFA)	Ministères responsables	Autres structures impliquées	Sources de financement
						1	2	3	4	5				
		migrants est assuré	d'exploitation minière	contrôle de flux										
		Respect de l'interdiction de l'orpaillage pendant l'hivernage		Nombre de site d'orpaillage respectant l'interdiction de l'orpaillage	Rapport d'activités	X	X	X	X	X		MSP C	MM/MAT	BE
TOTAL GENERAL											148.000			

**PLAN D'ACTIONS BUDGETISE PAR BAILLEURS DE FONDS (les chiffres sont en milliers de francs CFA)**

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS PREVUES	Coût	Financement acquis				Financement à rechercher				
			Etat	PTFs	PRIVE	Total	Etat	PTF	Privés	Collectivités locales	Total
<b>Axe Stratégique 1 : Gouvernance</b> <i>Améliorer la gouvernance du secteur</i>	Mettre en cohérence le cadre réglementaire et institutionnel du domaine minier et pétrolier	<b>500 000</b>		<b>400 000</b>		<b>400 000</b>	<b>100 000</b>				<b>100 000</b>
	Mettre en place un cadastre minier performant sous la forme d'un guichet unique pour la délivrance diligente des permis de recherche et autorisations de prospection	<b>8 500 000</b>	<b>1 525 341</b>	<b>2 500 000</b>		<b>4 025 341</b>	<b>4 474 659</b>				<b>4 474 659</b>
	Mettre en place des instruments et /ou de méthodes de suivi du circuit de production et de distribution des retombées de l'activité minière	<b>3 000 000</b>	<b>1 254 631</b>	<b>1 100 000</b>		<b>2 354 631</b>	<b>645 369</b>				<b>645 369</b>

	Développer et renforcer les capacités de négociation, de suivi et de contrôle des communautés hôtes des zones minières et pétrolières	<b>2 000 000</b>		<b>1 250 000</b>		<b>1 250 000</b>	<b>750 000</b>				<b>750 000</b>
	Développer des stratégies de maximisation de la participation de l'Etat dans le capital des sociétés minières	<b>6 000 000</b>		<b>2 700 000</b>		<b>2 700 000</b>	<b>3 300 000</b>	-	-		<b>- 3 300 000</b>
Sous total axe 1		<b>20 000 000</b>	<b>2 779 972</b>	<b>7 950 000</b>		<b>10 729 972</b>	<b>9 270 028</b>	-	-		<b>- 9 270 028</b>
Axe Stratégique 2 : Système d'Information géo-scientifique : Doter le Mali d'une base et d'un système d'informations géo-scientifiques performant, en vue d'une optimisation de l'exploitation du potentiel minier malien dans l'espace et dans le temps	Poursuivre des travaux de recherche sur les gisements connus	<b>43 195 000</b>	<b>4 287 495</b>	<b>4 100 000</b>		<b>8 387 495</b>	<b>24 807 505</b>	<b>10 000 000</b>			<b>34 807 505</b>
	Approfondir l'analyse des indices déjà mis en évidence	<b>15 400 000</b>	<b>856 000</b>	<b>2 500 000</b>		<b>3 356 000</b>	<b>12 044 000</b>				<b>12 044 000</b>
	Informatisation de l'information géologique	<b>15 000 000</b>	<b>823 000</b>	<b>2 500 000</b>		<b>3 323 000</b>	<b>11 677 000</b>				<b>11 677 000</b>

<b>Sous total axe 2</b>		<b>73 595 000</b>	<b>5 966 495</b>	<b>9 100 000</b>		<b>15 066 495</b>	<b>48 528 505</b>	<b>10 000 000</b>	-	-	<b>58 528 505</b>
Axe stratégique 3 : <b>Infrastructures</b> : Doter le Mali d'infrastructures de base nécessaires à la mise en œuvre de sa nouvelle vision et au développement de son secteur minier et pétrolier et le développement socioéconomique en général	Mettre progressivement à niveau les infrastructures énergétiques par rapport aux besoins de la vision et de la stratégie minière nationale	<b>PM</b>				-					-
	Impliquer le secteur privé dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures en favorisant une approche PPP (Partenariat Public Privé).	<b>PM</b>				-					-
Sous total axe 3			0	0		0					0
<b>Axe stratégique 4 : Organisation et encadrement de l'Orpaillage :</b> <b>Organiser et encadrer le secteur de l'orpaillage pour un meilleur respect des réglementations et normes ainsi que la préservation du</b>	Recenser les opérateurs miniers traditionnels	<b>1 200 000</b>		<b>1 000 000</b>		<b>1 000 000</b>	<b>200 000</b>				<b>200 000</b>
	Rendre disponible et mieux gérer les couloirs d'orpaillage afin de réduire les conflits potentiels entre exploitants traditionnels et opérateurs industriels	<b>1 500 000</b>	<b>435 000</b>	<b>617 000</b>		<b>1 052 000</b>	<b>410 400</b>			<b>37 600</b>	<b>448 000</b>

<b>bien-être des acteurs locaux et des populations</b>	Mettre en œuvre de programmes d'information et de sensibilisation sur les enjeux individuels et communautaires et sur l'importance du respect des règlements en vigueur (y compris la fiscalité), des normes et de l'écosystème	<b>1 500 000</b>	<b>489 100</b>		<b>489 100</b>	<b>1 010 900</b>			<b>1 010 900</b>
	Mettre en place des organisations professionnelles et/ou coopératives ayant des rôles de représentation, de défense des intérêts individuels et collectifs de leurs membres, de sensibilisation, de formation et d'appui aux membres	<b>1 500 000</b>			-	<b>1 000 000</b>		<b>500 000</b>	<b>1 500 000</b>
	Formaliser des cadres de concertations entre les collectivités et les groupements des orpailleurs dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans l'orpaillage, l'artisanat minier et la petite mine	<b>500 000</b>				-	<b>400 000</b>		<b>100 000</b>

	Mettre en place un mécanisme d'appui et de renforcement de capacité des collectivités locales en matière de suivi et de contrôle des activités d'orpaillage	750 000		500 000		500 000	250 000				250 000
	Faciliter l'octroi des titres d'exploitation	350 000	105 000	150 000		255 000	95 000	-	-	-	95 000
	Favoriser l'installation des comptoirs d'achats dans le secteur de l'orpaillage	605 000	274 000			274 000	200 000			131 000	331 000
<b>Sous total axe 4</b>		<b>7 905 000</b>	<b>1 303 100</b>	<b>2 267 000</b>		<b>3 570 100</b>	<b>3 566 300</b>	-	-	<b>768 600</b>	<b>4 334 900</b>
<b>Axe stratégique 5 : Ressources humaines :</b> Améliorer la qualité de la ressource humaine sur toute la chaîne de valeur verticale et horizontale de l'industrie minière	Faire une évaluation détaillée des besoins du secteur minier et pétrolier malien, en ressources humaines en volume, en qualité et dans son évolution en fonction de la politique et des stratégies adoptées pour son développement	500 000	300 000			300 000	200 000				200 000



	Renforcer les acteurs nationaux en termes de capacité de négociation de contrats, accords et avantages de développement communautaire	1 300 000	850 000	300 000		1 150 000	150 000				150 000
	Créer l'Ecole des Mines	15 400 000	3 000 000	1 000 000	1 311 000	5 311 000	4 035 600	2 017 800	4 035 600	-	10 089 000
	Doter les établissements d'enseignement supérieur de filières conformes aux besoins du secteur minier et pétrolier	1 300 000				-	1 300 000				1 300 000
	Mettre en place une plateforme pour la promotion des nationaux en matière de recrutement auprès des sociétés minières et pétrolières	1 500 000				-	1 500 000				1 500 000
<b>Sous total axe 5</b>		<b>20 000 000</b>	<b>4 150 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 311 000</b>	<b>6 761 000</b>	<b>7 185 600</b>	<b>2 017 800</b>	<b>4 035 600</b>	<b>-</b>	<b>13 239 000</b>
<b>Axe stratégique 6 : Intégration à l'économie :</b> Intégrer le secteur minier et pétrolier à l'ensemble de l'économie malienne	Promouvoir la sous-traitance	1 500 000		1 200 000		1 200 000	300 000				300 000

	promouvoir les achats locaux	2 000 000		1 300 000		1 300 000	500 000		129 000	71 000	700 000
	Soutenir l'initiative privée par la création de co-entreprise (joint-venture) avec des sociétés minières africaines ou internationales	PM (cf. Sous-traitance)				-					-
	Aider à développer un partenariat entre les sociétés minières et les banques et autres établissements financiers	PM (sous-traitance)				-					-
	Création d'un fonds souverain pour soutenir le développement d'industrie de diverses natures	10 000 000		-		-	6 500 000		2 700 000	800 000	10 000 000
<b>Sous total axe 6</b>		13 500 000	-	2 500 000		2 500 000	7 300 000	-	2 829 000	871 000	11 000 000
Axe stratégique 7 : Contribution au développement durable Faire des mines un vecteur de développement durable	Intégrer les projets miniers et pétroliers dans les PDESC	2 500 000		100 000		100 000	100 000		400 000	1 900 000	2 400 000
	Promouvoir la RSE des entreprises	1 000 000		250 000		250 000	-		750 000		750 000

	minières et pétrolières										
	Renforcer les capacités de suivi et de contrôle des activités minières des populations	<b>2 000 000</b>	<b>345 000</b>	<b>200 000</b>		<b>545 000</b>	<b>955 000</b>	<b>350 000</b>		<b>150 000</b>	<b>1 455 000</b>
	Assurer la préservation et la gestion de l'environnement, la réhabilitation des sites d'exploitation et la prise en compte de l'après mine	<b>1 000 000</b>	<b>342 000</b>	<b>150 000</b>		<b>492 000</b>	<b>108 000</b>		<b>400 000</b>		<b>508 000</b>
	Développer des plans d'actions de prévention et de prise en charge les questions de VIH et d'autres ISTs	<b>1 000 000</b>		<b>300 000</b>		<b>300 000</b>	<b>50 000</b>	<b>116 000</b>	<b>485 000</b>	<b>49 000</b>	<b>700 000</b>
	Assurer la sécurité des sites d'exploitation minière	<b>5 000 000</b>	<b>150 000</b>			<b>150 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>-</b>	<b>150 000</b>	<b>700 000</b>	<b>4 850 000</b>
Sous total axe 7		<b>12 500 000</b>	<b>837 000</b>	<b>1 000 000</b>		<b>1 837 000</b>	<b>5 213 000</b>	<b>466 000</b>	<b>2 185 000</b>	<b>2 799 000</b>	<b>10 663 000</b>
<b>Dispositif de suivi évaluation</b>		<b>500 000</b>	<b>-</b>	<b>300 000</b>		<b>300 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>200 000</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>148 000 000</b>	<b>15 036 567</b>	<b>24 417 000</b>	<b>1 311 000</b>	<b>40 764 567</b>	<b>81 163 433</b>	<b>12 583 000</b>	<b>9 049 000</b>	<b>4 440 000</b>	<b>107 235 433</b>



**REPARTITION PAR AN DU FINANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS PAR LE BUDGET D'ETAT**

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS PREVUES	Coût	Repartition du financement à rechercher Budget d'Etat (les chiffres sont en milliers de francs CFA)					Total
			2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Axe Stratégique 1 : Gouvernance</b> <i>Améliorer la gouvernance du secteur</i>	Mettre en cohérence le cadre réglementaire et institutionnel du domaine minier et pétrolier	<b>100 000</b>	-		<b>25 000</b>	<b>35 000</b>	<b>40 000</b>	<b>100 000</b>
	Mettre en place un cadastre minier performant sous la forme d'un guichet unique pour la délivrance diligente des permis de recherche et autorisations de prospection	<b>4 474 659</b>			<b>1 118 665</b>	<b>1 566 131</b>	<b>1 789 864</b>	<b>4 474 659</b>
	Mettre en place des instruments et /ou de méthodes de suivi du circuit de production et de distribution des retombées de l'activité minière	<b>645 369</b>			<b>161 342</b>	<b>225 879</b>	<b>258 148</b>	<b>645 369</b>

	Développer et renforcer les capacités de négociation, de suivi et de contrôle des communautés hôtes des zones minières et pétrolières	<b>750 000</b>			<b>187 500</b>	<b>262 500</b>	<b>300 000</b>	<b>750 000</b>
	Développer des stratégies de maximisation de la participation de l'Etat dans le capital des sociétés minières	<b>3 300 000</b>			<b>825 000</b>	<b>1 155 000</b>	<b>1 320 000</b>	<b>3 300 000</b>
<b>Sous total axe 1</b>		<b>9 270 028</b>			<b>2 317 507</b>	<b>3 244 510</b>	<b>3 708 011</b>	<b>9 270 028</b>
Axe Stratégique 2 : Système d'Information géo-scientifique : Doter le Mali d'une base et d'un système d'informations géo scientifiques performant, en vue d'une optimisation de l'exploitation du potentiel minier malien dans l'espace et dans le temps	Poursuivre des travaux de recherche sur les gisements connus	<b>24 807 505</b>			<b>6 201 876</b>	<b>8 682 627</b>	<b>9 923 002</b>	<b>24 807 505</b>
	Approfondir l'analyse des indices déjà mis en évidence	<b>12 044 000</b>			<b>3 011 000</b>	<b>4 215 400</b>	<b>4 817 600</b>	<b>12 044 000</b>
	Informatisation de l'information géologique	<b>11 677 000</b>			<b>2 919 250</b>	<b>4 086 950</b>	<b>4 670 800</b>	<b>11 677 000</b>
<b>Sous total axe 2</b>		<b>48 528 505</b>			<b>12 132 126</b>	<b>16 984 977</b>	<b>19 411 402</b>	<b>48 528 505</b>



	opérateurs industriels							
	Mettre en œuvre de programmes d'information et de sensibilisation sur les enjeux individuels et communautaires et sur l'importance du respect des règlements en vigueur (y compris la fiscalité), des normes et de l'écosystème	<b>1 010 900</b>			<b>252 725</b>	<b>353 815</b>	<b>404 360</b>	<b>1 010 900</b>
	Mettre en place d'organisations professionnelles et/ou coopératives ayant des rôles de représentation, de défense des intérêts individuels et collectifs de leurs membres, de sensibilisation, de formation et d'appui aux membres	<b>1 000 000</b>			<b>250 000</b>	<b>350 000</b>	<b>400 000</b>	<b>1 000 000</b>
	Formaliser des cadres de concertations entre les collectivités et les groupements des orpailleurs dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans l'orpaillage, l'artisanat minier et la petite mine	<b>400 000</b>			<b>100 000</b>	<b>140 000</b>	<b>160 000</b>	<b>400 000</b>



	Mettre en place un mécanisme d'appui et de renforcement de capacité des collectivités locales en matière de suivi et de contrôle des activités d'orpaillage	250 000			62 500	87 500	100 000	250 000
	Faciliter l'octroi des titres d'exploitation	95 000			23 750	33 250	38 000	95 000
	Favoriser l'installation des comptoirs d'achats dans le secteur de l'orpaillage	200 000			50 000	70 000	80 000	200 000
Sous total axe 4		3 566 300	-		891 575	1 248 205	1 426 520	3 566 300
<b>Axe stratégique 5 : Ressources humaines :</b> Améliorer la qualité de la ressource humaine sur toute la chaîne de valeur verticale et horizontale de l'industrie minière	Faire une évaluation détaillée des besoins du secteur minier et pétrolier malien, en ressources humaines en volume, en qualité et dans son évolution en fonction de la politique et des stratégies adoptées pour son développement	200 000			50 000	70 000	80 000	200 000

	Renforcer les acteurs nationaux en termes de capacité de négociation de contrats, accords et avantages de développement communautaire	150 000			37 500	52 500	60 000	150 000
	Créer l'Ecole des Mines	4 035 600			1 008 900	1 412 460	1 614 240	4 035 600
	Doter les établissements d'enseignement supérieur de filières conformes aux besoins du secteur minier et pétrolier	1 300 000			325 000	455 000	520 000	1 300 000
	Mettre en place une plateforme pour la promotion des nationaux en matière de recrutement auprès des sociétés minières et pétrolières	1 500 000			375 000	525 000	600 000	1 500 000
Sous total axe 5		7 185 600			1 796 400	2 514 960	2 874 240	7 185 600
<b>Axe stratégique 6 : Intégration à l'économie :</b> Intégrer le secteur minier et pétrolier à l'ensemble de l'économie malienne	Promouvoir la sous-traitance	300 000			75 000	105 000	120 000	300 000
	promouvoir les achats locaux	500 000			125 000	175 000	200 000	500 000

	Soutenir l'initiative privée par la création de co-entreprise (joint-venture) avec des sociétés minières africaines ou internationales	<b>PM (cf. Sous-traitance)</b>						
	Aider à développer un partenariat entre les sociétés minières et les banques et autres établissements financiers	<b>PM (sous – traitance)</b>						
	Création d'un fonds souverain pour soutenir le développement d'industrie de diverses natures	<b>6 500 000</b>			<b>1 625 000</b>	<b>2 275 000</b>	<b>2 600 000</b>	<b>6 500 000</b>
<b>Sous total axe 6</b>		<b>7 300 000</b>			<b>1 825 000</b>	<b>2 555 000</b>	<b>2 920 000</b>	<b>7 300 000</b>
Axe stratégique 7 : Contribution au développement durable Faire des mines un vecteur de développement durable	Intégrer les projets miniers et pétroliers dans les PDESC	<b>100 000</b>			<b>25 000</b>	<b>35 000</b>	<b>40 000</b>	<b>100 000</b>
	Promouvoir la RSE des entreprises minières et pétrolières	-			-	-	-	-
	Renforcer les capacités de suivi et de contrôle des activités minières des populations	<b>955 000</b>			<b>238 750</b>	<b>334 250</b>	<b>382 000</b>	<b>955 000</b>

	Assurer la préservation et la gestion de l'environnement, la réhabilitation des sites d'exploitation et la prise en compte de l'après mine	<b>108 000</b>			<b>27 000</b>	<b>37 800</b>	<b>43 200</b>	<b>108 000</b>
	Développer des plans d'actions de prévention et de prise en charge les questions de VIH et d'autres ISTs	<b>50 000</b>			<b>12 500</b>	<b>17 500</b>	<b>20 000</b>	<b>50 000</b>
	Assurer la sécurité des sites d'exploitation minière	<b>4 000 000</b>			<b>1 000 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>4 000 000</b>
Sous total axe 7		<b>5 213 000</b>			<b>1 303 250</b>	<b>1 824 550</b>	<b>2 085 200</b>	<b>5 213 000</b>
Dispositif de suivi évaluation		<b>100 000</b>			<b>25 000</b>	<b>35 000</b>	<b>40 000</b>	<b>100 000</b>
	TOTAL GENERAL	<b>81 163 433</b>			<b>20 290 858</b>	<b>28 407 202</b>	<b>32 465 373</b>	<b>81 163 433</b>

-